

Par: rédaction
30/05/18 - 14h38 Source: Belga



Hommage aux victimes à Liège ce mercredi. © epa.

L'homme qui a tué deux policières et un jeune homme de 22 ans mardi à Liège se trouvait en congé pénitentiaire, ce qui lui permettait de quitter la prison de Marche-en-Famenne pour deux jours. Il n'en fallait pas plus pour que des voix s'élèvent au sein de la police pour réclamer la révision de ce système. "Ce serait une erreur", réagit mercredi auprès de Belga Avocats.be, l'Ordre des barreaux francophones et germanophone.

"Le débat sur les permissions de sortie et les congés pénitentiaires ne doit pas être rouvert", estime Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be. "Il faut rester ferme. Ces modalités d'exécution des peines sont indispensables et fonctionnent généralement bien. Elles sont aussi bien contrôlées", explique-t-il.

Il est vrai que la tuerie de Liège montre un dysfonctionnement "mais c'est une sorte de fatalité. Qui aurait pu prévoir un tel massacre?", s'interroge-t-il. Remettre en cause tout le système ou le durcir après ce drame serait une erreur, insiste-t-il.

"Il faut plutôt travailler en amont"

Ces permissions de sortie et congés pénitentiaires permettent aux condamnés de préparer leur réinsertion dans la société. "Ils peuvent alors aller voir un psychologue, chercher un employeur, éventuellement consulter une assistante sociale, reprendre contact avec leur famille et leurs amis, etc.", souligne-t-il. Avec un régime plus strict, "si on prive les détenus d'espoir et de perspective, on obtiendra des bombes à retardements", prévient M. Buyle.

"Il faut plutôt travailler en amont, sur l'éducation, le sens de la prison, des centres fermés et des centres pour mineurs. Il n'existe pas de réels plans de réinsertion. Il y a tout un travail à effectuer pour éviter que la prison ne soit qu'un mouvoir", conclut-il.